



LE CONSEIL DU DISTRICT DE GRAND PORT

APPLICATION EN LIGNE POUR LE PERMIS DE CONSTRUCTION, DISTRACTION, EXCISION. ETC. (BUILDING AND LAND USE PERMIT (BLUP))

Le Conseil du District de Grand Port informe le public en général que la demande d'un permis de construction et d'utilisation d'un terrain doit être faite en ligne sur le portail « Government of Mauritius E-Licensing » :- <https://business.edbmauritius.org> à partir du 14 mai 2019

Les demandeurs sont priés de bien vouloir s'inscrire avec leur adresse email sur le portail « Government of Mauritius E-Licensing » pour pouvoir bénéficier de ce service en ligne.

Pour des plus amples renseignements, veuillez contacter le Planning Department du Conseil au 627 4542/75, 627 7633, 627 5075 et 627 7605 pendant les heures de bureau ou par courrier électronique à l'adresse : nels_hdesk_dcgp@mail.la.govmu.org.

Les prestataires de service tels que les architectes, les ingénieurs, les dessinateurs, les arpenteurs en autres doivent aider leur clients à soumettre leurs demandes en ligne.

Veuillez noter que l'ancien portail ne sera plus opérationnel à partir du 14 mai 2019.

CERTIFICAT D'OCCUPATION

Conformément à la section 120C du « Local Government Act » lorsqu'un bâtiment a été construit conformément à un permis de construction, une demande de certificat d'occupation doit être soumise EN LIGNE sur le système national de licences électroniques sur le portail du gouvernement [https://. business.edbmauritius.org](https://business.edbmauritius.org) à partir du mardi 14 mai 2019.

Le Conseil du District de Grand Port
Rose Belle
10 mai 2019

S Teeluck
Le "Chief Executive"